

**MAIRIE DE LA GRAVE - LA MEIJE****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL  
N°2022-057****PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FORFAITS DE SKI DE  
PISTE ET DE SKI DE FOND**Séance du : 31 Octobre 2022  
Date de convocation : 24 Octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le trente et un octobre, à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, se réunit au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents ou représentés : PIC Jean-Pierre, SIONNET Philippe, PIQUEMAL Michel, SIONNET Anthony, ONOL LANG Per, FERRIER Stéphane, FERRIER Nathalie,

Pouvoir de : MATHON Sylvie à SIONNET Philippe, FAUST Alain à FERRIER Nathalie, JACOB Roland à FERRIER Stéphane

Absent : JACOB Roland, MATHON Sylvie, FAUST Alain

Secrétaire de séance élu : FERRIER Stéphane

**OBJET : PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FORFAITS DE SKI DE PISTE ET DE SKI DE FOND**

Monsieur le maire explique au Conseil Municipal qu'il souhaite reconduire, la contribution de la commune pour les forfaits de ski alpin et les forfaits de ski de fond, des enfants de la commune jusqu'à leurs 18 ans.

Il rappelle ce qui était validé l'année dernière en conseil :

- Participation à hauteur de 40€ par forfait ski de fond pour les enfants jusqu'à 18 ans dont l'un des parents est domicilié sur la commune
- Participation à hauteur de 80€ par forfait de ski alpin pour les enfants jusqu'à 18 ans dont l'un des parents est domicilié sur la commune

Monsieur Le Maire propose :

- De soutenir, les familles en subventionnant une partie des forfaits ski alpin et ski de fond en reprenant les mêmes critères et les même montant que les années passées.
- De reconduire cette aide chaque année jusqu'à la fin de ce mandat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- accepte de contribuer à l'achat des forfaits de ski de fond pour les enfants jusqu'à 18 ans, dont l'un des parents est domicilié sur la Commune, à hauteur de 40 € par forfait
- accepte de contribuer à l'achat des forfaits de ski alpin à hauteur de 80€ par forfait de ski alpin pour les enfants jusqu'à 18 ans dont l'un des parents est domicilié sur la commune
- accepte de reconduire cette aide chaque année jusqu'à la fin de ce mandat.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,  
Jean-Pierre PICLe secrétaire de séance  
Stéphane FERRIER